

Rectificatif

Générale

colonial

Rectificatif n° 1162 Rectificatif n° 1162 du 19 novembre à la décision n° 1118 du 3 novembre 1952 :

n° 1162

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
19 novembre 1952

Numéro JO
n° 13 du 01/12/1952

Date du numéro
1 décembre 1952

TEXTE INTÉGRAL

Au lieu de :« Mme Barra, institutrice auxiliaire 1er catégorie, est autorisée si à cesser son service le 15 novembre 1952. Lire :« Mmo Barra, institutrice auxiliaire 1er catégorie, est autorisée à cesser son service le 19 novembre 1952. (Le reste sans changement.)